Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_86-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	24
Absents représentés	
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt novembre deux mil vingt-cinq.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-11-86 - DIVERS - Tarifs de la redevance assainissement

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026, les tarifs des redevances assainissement seront soumis à la TVA.

La commune ayant la volonté que ce changement de régime fiscal n'impacte pas le cout pour les usagers, il est proposé de calculer la TVA de 10 % « en dedans » c'est-à-dire d'avoir un prix TTC équivalent à l'actuel prix net de taxe ;

Il est ainsi proposé de retenir les tarifs suivants HT pour l'année 2026 :

	Traitement des eaux usées (part gestionnaire)	Traitement des eaux usées Financement des infrastructures (Part communale)	Collecte des eaux usées
Prime fixe annuelle en € / an	18,98 € HT	10,90 € HT	10,62 € HT
Prime variable en € / an	0,7958 € HT	0,4182 € HT	1,1727 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2224-19 et R.2224-19-11 ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_86-DE

Vu la délibération n°2024-05-49 portant sur le transfert de la compétence assainissement collectif au Pays de Châteaugiron Communauté ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 17 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VOTER les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Eric MONLIBERT